RAPPORT DE VERIFICATION DES COMPTES POUR L'EXERCICE 2018

Wionsieur le l'iestuent,	
Mesdames et Messieurs	les administrateurs,

Mesdames et Messieurs les membres,

Mangiaur la Prácidant

Nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'exécution de la mission de vérification des comptes de l'asbl Cercle d'Art – Kunstkring BNPPF.

Le mardi 16 avril 2019, nous avons pu examiner consciencieusement les documents comptables relatifs à l'exercice 2018, présentés par M Tas Antoine, trésorier de l'asbl. Nous avons procédé à la vérification des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Pour pouvoir exprimer notre opinion sur ces comptes, nous avons obtenu les explications et informations requises et examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. L'ensemble des documents comptables, pièces justificatives et extraits de comptes bancaires ont été mis à notre disposition. L'examen et la comparaison de ceux-ci avec les livres comptables nous permettant d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative, qu'elle résulte de fraude ou d'erreur.

Le compte de résultats se solde avec les chiffres repris en annexe 1. Ces chiffres ont été vérifiés et approuvés. Diverses suggestions (annexe 1) seront proposées lors de l'AG du 30 avril 2019.

Conclusion:

Au terme de notre mission et compte tenu de ce qui précède, nous estimons que les comptes annuels de l'asbl Cercle d'art – Kunskring clos le 31 décembre 2018 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'association, conformément au référentiel comptable des asbl. Nous invitons l'Assemblée générale à approuver sans réserve les comptes de l'exercice 2018 et à donner décharge aux administrateurs.

Fait à Bruxelles le 16 avril 2019.

Léon Poncé

Michel Van Criekingen

Annexe 1

Commentaires ou suggestions complémentaires :

Il s'agit de la première présentation des comptes depuis le passage en ASBL. Nous avons constaté une adaptation positive de la gestion comptable de l'asbl. Nous constatons que la transition de la gestion comptable se passe correctement.

Les sections qui restent « indépendantes » n'utilisent pas encore de procédures et documents standardisés. Nous invitons le comité à réfléchir et à promulguer une méthode de travail uniforme et des documents standardisés. Nous suggérons donc la création d'un modèle de tableau permettant d'identifier au mieux l'historique des opérations et fonds affectés.

D'autre part, nous signalons la nécessité du respect des règles de sécurité des outils informatiques. Nous préconisons aussi les sauvegardes régulières.

Nous constatons un travail d'équipe pour permettre les organisations et leurs suivis. Ce travail d'équipe est nécessaire pour avoir toujours au moins un backup pour chaque fonction de secrétariat ou de trésorerie.

Et enfin, nous tenons remercier tout spécialement le Trésorier, M Tas, pour son aide efficace afin de mener notre mission à bien.

Léon Poncé

Michel Van Criekingen